

# ORGANISATION DES COMPETITIONS

## REFERENTIEL RELATIF A LA FORMATION DES JUGES

22/11/2018

### Préambule

Ce document présente les phases et le contenu des formations destinées aux différents acteurs bénévoles appelés à intervenir sur l'organisation des compétitions organisées sous l'égide de la FFS.

### Personnels concernés

Sont concernés par ces formations le corps arbitral (Juges et Délégués Techniques) mais également les prestataires (Traceurs et Chronomètres).

### Conditions générales requises

Il convient, pour accéder aux différentes formations, de posséder une Licence Compétiteur ou Dirigeant en cours de validité.

Les brevets qui sanctionnent les différentes étapes de la formation ne seront validés que sous les conditions suivantes :

- ✓ majorité du licencié,
- ✓ possession d'une Licence Compétiteur ou Dirigeant en cours de validité,
- ✓ participation aux sessions de recyclage,
- ✓ pratique de la ou des fonctions à raison de 2 missions par saison.

### Domaines d'application

Les directives suivantes sont applicables dans tous les domaines susceptibles d'être demandeur d'une formation, et en particulier :

- ✓ les clubs,
- ✓ les ESF,
- ✓ le milieu scolaire par le biais du programme Jeune Officiel de l'UNSS,
- ✓ les lycées des Pôles Espoirs dans le cadre des actions menées en direction des élèves,
- ✓ lors des stages préalables aux brevets d'état (Diplôme d'Etat de Ski – Moniteur National de Ski Alpin , D.E.)
- ✓ lors des stages-examens de traceurs régionaux,
- ✓ lors des formations d'entraîneurs fédéraux,
- ✓ lors des formations des moniteurs fédéraux (MF1 et MF2, entraîneurs de clubs des différentes activités).

## Les différents brevets

Les différents brevets et leurs abréviations sont ainsi déclinés :

|  |                 |   |
|--|-----------------|---|
| ✓ Juge de Compétition                                      | JC              | Alpin – Fond – Biathlon – Saut – Snowboard – Ski Freestyle – Telemark – Ski de Vitesse – Ski sur Herbe                                  |
| ✓ Juge<br>(pour les disciplines à notation)                | J               | Ski Freestyle – Snowboard - Saut  |
| ✓ Directeur d'Epreuve<br>(pour les disciplines concernées) | DE              | Saut et Combiné Nordique  |
| ✓ Délégué Technique FFS                                    | DTF             | Alpin – Fond – Biathlon – Roller Ski - Saut et Combiné Nordique – Snowboard – Ski Freestyle – Telemark – Ski de Vitesse – Ski sur Herbe |
| ✓ Délégué Technique International                          | DTI             | Alpin – Fond – Biathlon – Roller ski - Saut et Combiné Nordique – Snowboard – Ski Freestyle – Telemark – Ski de Vitesse – Ski sur Herbe |
| ✓ Juge International<br>(pour les disciplines concernées)  | JI              | Biathlon – Ski Freestyle – Saut   |
| ✓ Chronométrateur  | CHRONO.         | Brevet de base.   |
|  | CHRONO.<br>NORD | Unité de valeurs Nordiques  |
| ✓ Traceur Régional   | TR              | Alpin   |
| ✓ Traceur National   | TN              | Alpin   |

## Echelons de formation

Les formations sont dispensées aux échelons suivants :

- ⇒ **Régional** par les Bureaux Techniques Régionaux (<http://www.ffs.fr/federation/ffs/organisation?rubrique=structures> – Commission Règles et Contrôles- BTR) pour : Traceur Régional, Juge et Délégué Technique des activités Alpin et Fond.
- ⇒ **National** par les Bureaux Techniques Nationaux de l'activité (<http://www.ffs.fr/federation/ffs/organisation?rubrique=structures> Commission Règles et Contrôles- BTN de l'activité concernée) pour : Traceur National, Juge et Délégué Technique des activités Biathlon, Roller ski, Saut et Combiné Nordique, Ski Freestyle, Snowboard, Telemark, Ski de Vitesse, Ski sur Herbe, par le Groupe de Travail « chronométrage » pour Chronométrateur, Chrono.Nord
- ⇒ **International** par les responsables des DT FIS ou IBU France, uniquement lors des séminaires de recyclage

## Formateurs

Sont qualifiés pour dispenser les formations, les formateurs désignés par les BTN et les BTR, les CTS, les DT, DT FIS ou IBU, mais également toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.

## Frais de déplacement du formateur

Les frais engagés par le formateur seront répartis comme suit :

- transports (frais kilométriques et de péage) sont à la charge de la FFS (Commission Règles et Contrôles) pour une formation de niveau National et le Comité de Ski pour une formation de niveau Régional.
- hébergements et frais de bouche sont à la charge du Comité de Ski ou du Club demandeur.

## Outils de formation

Pour rendre conviviales et efficaces les séances de formation, la Délégation Règles et Contrôles met à disposition de ses formateurs des documents didactiques (visuels) constamment tenus à jour.

## Principes de formation

Les titres de Juges fédéraux correspondent à des fonctions bien définies et à une compétence certaine sans cesse renouvelée.

Pour cela, les formations favorisent la tenue de postes variés lors de mises en situation réelle, associée à un constat de connaissances, au détriment de la notation d'un examen.

Elles comprennent également un Tronc Commun Fédéral relatif à la connaissance du milieu fédéral.

## Suivi des formations

Afin de faciliter le suivi du parcours de formation et le déclenchement des recyclages un carnet de fonctions « Livret de Formations » est remis à chaque Juge ou postulant et un « Carnet de stage » à chaque chronométreur.

## Utilisation des brevets

L'ensemble des fonctions, pouvant être nécessaire à l'organisation et au déroulement d'une compétition, sont ouvertes aux Juges de Compétitions à l'exception de celles de DT, Traceurs et Chronométreurs (sauf s'ils en possèdent un brevet valide).

## Validité des brevets

Sans mission ni recyclage le brevet sera retiré du fichier fédéral et il ne figurera plus sur la licence  
Les brevets concernés sont :

- |                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| ➤ Juge de Compétition :           | Durée de validité = 5 ans     |
| ➤ Juge :                          | Durée de validité = 2 ans     |
| ➤ Délégué Technique FFS :         | Durée de validité = 2 ans (1) |
| ➤ Chronométreur et Chrono. Nord : | Durée de validité = 5 ans     |

Toutes unités de formation donnent lieu à l'établissement d'une attestation (livret de formation).

Toutes obtentions de brevets donnent lieu à l'établissement d'un diplôme ; mention en est portée sur la licence Carte Neige « Compétiteur » ou « Dirigeant » de l'individu (2).

(1) Tous les brevets (Formation ou Recyclage) de **Délégué Technique Ski Alpin ou Ski de Fond** obtenus à compter de la saison 2014/2015 (2015) auront une **durée de validité de 3 ans**.

(2) Les moniteurs ESF peuvent retrouver mention de leur(s) brevet(s) soit en consultant le site de la FFS (rubrique «[Fédération - Formation] » (<http://www.ffs.fr/federation/enseigner-le-ski/recherche-officiels>) soit en demandant à leur Club, sur présentation de leur carte syndicale, l'édition de leur licence Carte Neige.

## **Cursus de formation des « Jeune Juge » mineurs**

Les licenciés FFS Carte Neige « Compétiteur » ou « Dirigeant » et/ou les adhérents à l'UNSS titulaires du brevet national de cette fédération(1), atteignant leur 16ème année d'âge avant la fin de l'année civile (1er janvier au 31 décembre) pourront à leur majorité intégrer le corps arbitral de la FFS en tant que « Juge de Compétition » dans l'une des activités fédérales, à l'exception du Rollerski et du Biathlon.

Afin de faire vivre cette passerelle, la participation des «Jeune Juge» à toute organisation fédérale est encouragée.

Dès l'entrée en formation, le Jeune Officiel recevra le livret de formation (carnet de fonction) qui lui permettra de valider toutes ses expériences dans l'arbitrage ou l'organisation d'une compétition fédérale.

### **Formation :**

#### **❖ Formation organisée par les BTR**

Sont concernés les disciplines suivantes : ALPIN - FOND

#### **❖ Formation organisée par les BTN**

Sont concernés les disciplines suivantes : SAUT – Ski FREESTYLE – Ski de VITESSE – SNOWBOARD – TELEMARQUE

#### **❖ Formation organisée par l'UNSS**

Sont concernés les disciplines suivantes : ALPIN – FOND – SNOWBOARD

*(1) L'UNSS et la FFS mettront en commun leurs compétences techniques et pédagogiques lors d'une mise en place de formation à destination des enseignants animateurs d'AS volontaires.*

*L'UNSS assure la formation des « jeunes Juges » avec l'aide, si besoin, des cadres fédéraux. L'habilitation à la fonction « jeune juge » et la validation du diplôme UNSS reconnue par la FFS sont de la compétence conjointe de l'UNSS et de la FFS.*

### **Contenu de la formation :**

**1 - La formation sera organisée en salle** sur les bases de celle de Juge de Compétition :

- Présentation du Tronc commun
- Visuel de formation de Juge de Compétition dans la discipline concernée

***A l'issue de cette formation le formateur remettra au candidat le livret de Formation (Carnet de fonctions) en ayant coché sur la couverture « Jeune Juge » ainsi que la discipline concernée***

**2 – Il devra suivre à minima 2 stages pratiques** –si possible différents - encadré par un formateur fédéral soit dans le cadre d'une compétition UNSS et/ou d'une compétition FFS.

#### **Sa fonction durant un stage pratique :**

Sous réserve de présenter une autorisation parentale, ils pourront être intégrés, dans le cadre d'un tutorat, aux différents postes de Juges prévus dans le cadre de l'organisation d'épreuves à l'exception des postes de Jury ou de ceux liés à la sécurité.

***Les stages pratiques qu'il aura suivis seront mentionnés sur son livret de formation.***

## **Validation du Brevet de « Juge de Compétition » des jeunes juges :**

A sa majorité au 31 décembre de l'année civile, le « Jeune Juge » pourra devenir « Juge de Compétition », s'il demeure toujours licencié en adressant une copie de son livret de Formation à la FFS. La FFS lui délivrera une attestation avec copie au Président du BTR concerné afin de l'informer de l'enregistrement au fichier national de ce nouveau « Juge de Compétition ».

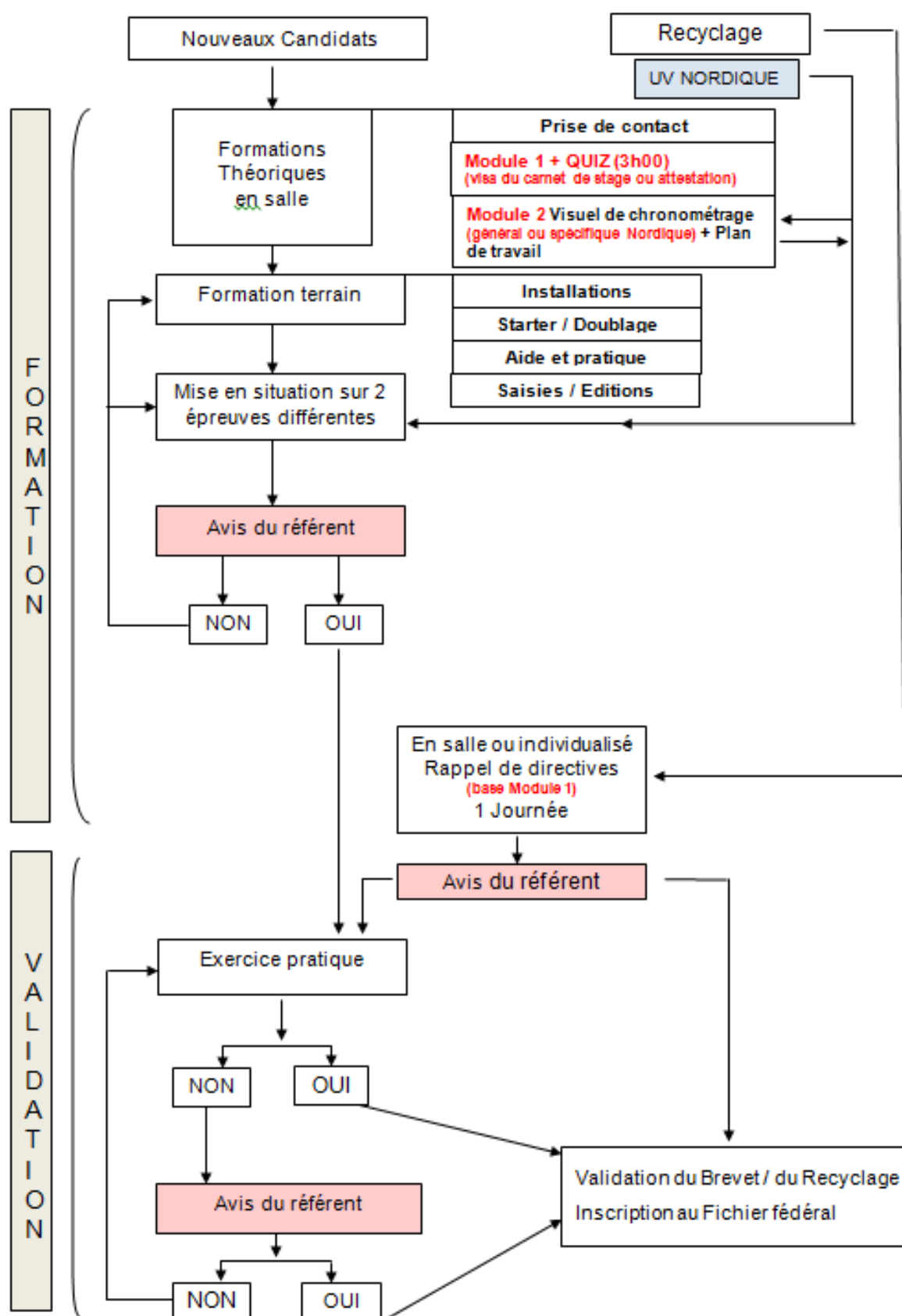
# S O M M A I R E

|  |      |
|--|------|
| I. Contenu de la formation de Chronométrateur  | p-7  |
| II. Contenu de la formation de Juge de Compétition Alpin                                 | p-9  |
| III. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Alpin               | p-10 |
| IV. Contenu de la formation de Délégué Technique International Alpin                     | p-11 |
| V. Contenu de la formation de Traceur Régional   | p-12 |
| VI. Contenu de la formation de Traceur National  | p-13 |
| VII. Contenu de la formation de Juge de Compétition Ski de Fond                          | p-14 |
| VIII. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Ski de Fond        | p-15 |
| IX. Contenu de la formation de Délégué Technique International Ski de Fond               | p-16 |
| X. Contenu de la formation de Juge de Compétition Biathlon                               | p-17 |
| XI. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Biathlon             | p-18 |
| XII. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Biathlon              | p-19 |
| XIII. Contenu de la formation de Juge International de Biathlon                          | p-20 |
| XIV. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Roller Ski          | p-21 |
| XV. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Roller Ski             | p-22 |
| XVI. Contenu de la formation de Juge de Saut à Ski                                       | p-23 |
| XVII. Contenu de la formation de Juge de Compétition Saut                                | p-24 |
| XVIII. Contenu de la formation de Directeur d'Épreuve Saut et CN                         | p-25 |
| XIX. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Saut et CN          | p-26 |
| XX. Contenu de la formation de Délégué Technique International Saut                      | p-27 |
| XXI. Contenu de la formation de Juge de Compétition Snowboard                            | p-28 |
| XXII. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Snowboard          | p-29 |
| XXIII. Contenu de la formation de Juge Snowboard   | p-30 |
| XXIV. Contenu de la formation de Délégué Technique International Snowboard               | p-31 |
| XXV. Contenu de la formation de Juge de Compétition de Ski Freestyle                     | p-32 |
| XXVI. Contenu de la formation de Délégué Technique de Ski Freestyle FFS de Ski Freestyle | p-33 |
| XXVII. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Ski Freestyle       | p-34 |
| XXVIII. Contenu de la formation de Juge de Ski Freestyle Fédéral                         | p-35 |
| XXIX. Contenu de la formation de Juge de Ski Freestyle International                     | p-36 |
| XXX. Contenu de la formation de Juge de Compétition Télémart                             | p-37 |
| XXXI. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Télémart           | p-38 |
| XXXII. Contenu de la formation de Délégué Technique International de Télémart            | p-39 |
| XXXIII. Contenu de la formation de Juge de Compétition Ski de Vitesse                    | p-40 |
| XXXIV. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Ski de Vitesse    | p-41 |
| XXXV. Contenu de la formation de Délégué Technique International Ski de Vitesse          | p-42 |
| XXXVI. Contenu de la formation de Juge de Compétition Ski sur Herbe                      | p-43 |
| XXXVII. Contenu de la formation de Délégué Technique de Compétition FFS Ski sur Herbe    | p-44 |
| XXXVIII. Contenu de la formation de Délégué Technique International Ski sur Herbe        | p-45 |
| Livret de Formation (et ses explications)  | p-46 |
| Carnet de stage du Chronométrateur   | p-46 |
| Carnet d'identité d'Officiel National Saut   | p-46 |

## I) FORMATION DE **CHRONOMETREUR**

| <b>INTITULE</b><br><b>ABREVIATION</b> | <b>CHRONOMETREUR</b><br><b>(Chrono.-Chrono.Nord)</b>  |
|---------------------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>                   | <p>Tenue du poste de Chronométrateur (mesure du temps), intimement lié à la gestion informatique.</p> <p>La validation de ce Brevet est une spécialisation qui se décline ainsi :</p> <p>le module N°1 portant sur la connaissance du système fédéral et la gestion globale des activités.</p> <p>le module N°2 relatif à la connaissance, l'installation des systèmes de chronométrage et leur manipulation, la prise de temps et leur mise en forme</p> <p>l'unité de valeurs « Chrono.Nord » applicable au ski nordique.</p> |
| <b>PREREQUIS</b>                      | <p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Avoir satisfait au module 1.</p>  |
| <b>ORGANISATION</b>                   | <p>Nationale par l'intermédiaire des Référents désignés par le Bureau Technique Informatique et Technologies.</p> <p>(Les moniteurs ESF qui se destinent au chronométrage d'épreuves fédérales suivront également la formation organisée dans les Comités de ski)</p>   |
| <b>ENCADREMENT</b>                    | <p>Par un réseau de Référents (<b>experts</b>) assistés de formateurs identifiés comme tels.</p>  |
| <b>FORMATION</b>                      | <p>La durée de la formation, qui demande un important engagement personnel, est dépendante de la disponibilité et du niveau du candidat ; le Carnet de Stage permet un échelonnement sans perte d'acquis antérieurs.</p> <p>Le processus est décrit sur le Synoptique (page suivante)</p> <p>L'Unité de Valeurs Nordiques (CHRONO.NORD) validera les Chronométrateurs ayant suivi les modules de formation liés au traitement des formats de course spécifique aux activités nordiques lors des compétitions nationales.</p>    |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>              | <p>Le Chronométrateur ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au maximum tous les 5 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage pendant 2 ans le chronométrateur sera retiré des listes d'agrément. Le référent régional ou son BTR devra informer le <b>BTN Informatique et Technologie</b> qui est seul habilité à supprimer des listes un chronométrateur.</p>  |
| <b>RECYCLAGE</b>                      | <p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Le processus est décrit sur le Synoptique (page suivante).</p>   |

## SYNOPTIQUE DE LA FORMATION DE CHRONOMETREUR (Chrono – Chrono.Nord)





## II) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION ALPIN**

| INTITULE<br>ABREVIATION | JUGE DE COMPETITION ALPIN<br><i>JC (Alpin)</i>   |
|-------------------------|--|
| PREROGATIVES            | Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski alpin (Juge de porte, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométreur manuel, Starter).  |
| PREREQUIS               | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.  |
| ORGANISATION            | Régionale<br><br>(Les candidats présents aux stages de l'UF Pratiques Compétitives organisés par la FFS, les élèves des Lycées des Pôles Espoirs ainsi que les bénéficiaires de la filière Jeune Officiel de l'UNSS sont dispensés de la phase 2 ci-dessous)   |
| ENCADREMENT             | Par des formateurs identifiés comme tels.  |
| FORMATION               | <p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application.</p> <p>Remise du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u>:.<br/>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| DUREE DE VALIDITE       | <p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>  |
| RECYCLAGE               | <p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>   |

### III) FORMATION DE **DELEGUE DE COMPETITION FFS ALPIN**

| INTITULE<br>ABREVIATION  | DELEGUE DE COMPETITION FFS ALPIN<br><i>DTF (Alpin)</i>  |
|--------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Assurer, à la demande des BTN ou BTR, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau National et Régional.   |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br><br>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.<br><br>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)  |
| <b>ORGANISATION</b>      | Régionale<br>(Les candidats ayant satisfait aux épreuves du BEE2 sont dispensés des phases 2 et 3 ci-dessous  |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels.   |
| <b>FORMATION</b>         | <p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS.</p> <p>Visa du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur..</p> <p>- 3 – <u>Stage pratique</u>: → comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. <b>La durée de validité du brevet passe à 3 ans pour toute formation ou recyclage effectué à compter de la saison 2014/2015 (2015).</b><br>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.<br><br>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.<br>(La participation des DT FFS aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de recyclage fédéral.)   |

#### IV) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI ALPIN**

| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI ALPIN<br/><i>DTI (Alpin)</i></b>   |
|---------------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>             | Assurer, à la demande de la FIS ou de son représentant en France les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau International (FIS, WCS, JO)   |
| <b>PREREQUIS</b>                | <p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans au moins et 40 ans (45 ans pour les entraîneurs nationaux) au plus à la date de présentation du postulat. L'expérience et le recul nécessaires ne permettent en réalité que des candidatures à l'âge de 30 ans.</p> <p>Parler au moins une des langues étrangères officielles de la FIS.</p> <p>Etre titulaire du Brevet Délégué Technique Fédéral depuis 2 ans.</p> <p>Avoir de solides connaissances sur l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses.</p>   |
| <b>ORGANISATION</b>             | <p>Nationale.</p> <p>« Formulaire de candidature » à télécharger. <a href="http://www.fis.fr/pdf/formation/FFSformoff-alpin-dti.pdf">http://www.fis.fr/pdf/formation/FFSformoff-alpin-dti.pdf</a></p>   |
| <b>ENCADREMENT</b>              | <p>Par des formateurs de la FIS identifiés comme tels.</p>  |
| <b>FORMATION</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 <u>Postulant</u> → le postulant présentera sa lettre de motivation au responsable français des DT FIS par l'intermédiaire de son BTR et du BTN alpin. Son acceptation marquera le début de la période d'observation (1 an) pendant laquelle il participera aux cours de formation annuels, assistera sous la tutelle d'un DT à 2 compétitions FIS et en établira les rapports.</li> <li>- 2 – <u>Candidat</u>: → le candidat participera aux cours de formation annuels et passera les examens écrits et oraux dans une des langues officielles de la FIS. Il sera assigné à une mission pratique sur une épreuve de vitesse (<b>coupe d'Europe</b>) sous la supervision d'un DT examinateur ainsi qu'à un examen pratique en fonctionnant comme DT.</li> <li>- 3 – Si, après examen par la FIS, des différents dossiers qu'il aura établi le candidat est considéré comme admissible, il deviendra DT FIS après le prochain cours de formation DT FIS.</li> </ul> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        | <p>Le DT qui, au cours de 2 années consécutives n'aura pas accompli la mission confiée perdra sa qualification.</p>   |
| <b>RECYCLAGE</b>                | <p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Le DT est tenu de participer annuellement aux cours de formation organisés sous l'égide de la FIS à défaut de perdre sa qualification.</p>  |

## V) FORMATION DE **TRACEUR REGIONAL**

| <b>INTITULE</b><br><b>ABREVIATION</b> | <b>TRACEUR REGIONAL</b><br><b>TR</b>   |
|---------------------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>                   | Assurer sous la direction du Directeur d'Epreuve, le traçage <b><u>des épreuves Techniques</u></b> de ski alpin de niveau régional.  |
| <b>PREREQUIS</b>                      | Etre licencié dans un club FFS.<br>Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves alpines ainsi que des notions de traçage.  |
| <b>ORGANISATION</b>                   | Le brevet de Traceur Régional est obtenu au cours de stages – examens organisés à l'initiative des comités de ski.   |
| <b>ENCADREMENT</b>                    | Délégués à l'entraînement régional.  |
| <b>FORMATION</b>                      | Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 2 jours.<br>Le visuel de formation de Juge de Compétition Alpin (y compris le Tronc Commun Fédéral est présenté à l'occasion)   |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>              | Le brevet d'un traceur régional non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.   |
| <b>RECYCLAGE</b>                      | Le Bureau Technique National mettra à la disposition des traceurs des documents de formation continue sur le site de la FFS rubrique :[Fédération – Formation – Officiels – chapitre « Formation Continue »] dont le lien est le suivant : <a href="http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf">http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf</a> |

## VI) FORMATION DE **TRACEUR NATIONAL**

| <b>INTITULE</b><br><b>ABREVIATION</b> | <b>TRACEUR NATIONAL</b><br><b>TN</b>  |
|---------------------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>                   | Désigné par le Directeur d'épreuve ou par les coordonnateurs des circuits Hommes et Dames des épreuves internationales en France, il assure, <b><u>en toutes disciplines</u></b> , le traçage des épreuves de ski alpin.  |
| <b>PREREQUIS</b>                      | Etre licencié dans un club FFS et faire acte de candidature par l'intermédiaire de son comité de ski.<br>La filière d'inscription par le <i>SNMSF</i> existe également<br>Etre traceur régional depuis au moins 1 an (mais avec un maximum de 3 ans) et avoir déjà tracé.   |
| <b>ORGANISATION</b>                   | Le brevet de Traceur National est obtenu au cours de stages – examens organisés annuellement par la FFS.  |
| <b>ENCADREMENT</b>                    | Délégués à l'entraînement national  |
| <b>FORMATION</b>                      | Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 2 jours.   |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>              | Le brevet d'un traceur national non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.  |
| <b>RECYCLAGE</b>                      | Le Bureau Technique National mettra à la disposition des traceurs des documents de formation continue sur le site de la FFS rubrique : [Fédération – Formation – Officiels – chapitre « Formation Continue »] dont le lien est le suivant : <a href="http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf">http://www.ffs.fr/pdf/formation/FFSformoff-tn.pdf</a> |

## VII) FORMATION DE **JUGES DE COMPETITION SKI DE FOND**

| <b>INTITULE</b><br><b>ABREVIATION</b> | <b>JUGE DE COMPETITION FOND</b><br><b>JC (Fond)</b>   |
|---------------------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>                   | Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski de fond (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Juge à l'arrivée, Contrôleur à l'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter, Chef du contrôle, Chef du stade, Contrôleur).  |
| <b>PREREQUIS</b>                      | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.   |
| <b>ORGANISATION</b>                   | Régionale.<br>(Les élèves des Lycées des Pôles Espoirs ainsi que les bénéficiaires de la filière Jeune Officiel de l'UNSS sont dispensés de la phase 2 ci-dessous).   |
| <b>ENCADREMENT</b>                    | Par des formateurs identifiés comme tels.   |
| <b>FORMATION</b>                      | - 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral).<br>Remise du Livret de Formation<br><u>Durée</u> : 2h30<br>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> :<br>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.<br><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant. |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>              | Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.<br>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.  |
| <b>RECYCLAGE</b>                      | Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.<br>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.<br>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.   |

## VIII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SKI DE FOND**

|  |   |
|--|---|
| <p><b>INTITULE</b></p> <p><b>ABREVIATION</b></p> | <p><b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SKI DE FOND</b></p> <p><b><i>DTF (Fond)</i></b></p>  |
| <p><b>PREROGATIVES</b></p>                       | <p>Assurer, à la demande des BTN ou BTR, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.</p>  |
| <p><b>PREREQUIS</b></p>                          | <p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.</p> <p>(Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.)</p>   |
| <p><b>ORGANISATION</b></p>                       | <p>Régionale.</p>   |
| <p><b>ENCADREMENT</b></p>                        | <p>Par des formateurs identifiés comme tels.</p>  |
| <p><b>FORMATION</b></p>                          | <p>La formation est programmée sur 2 phases.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS. Visa du Livret de Formation, durée : 2h30</p> <p><u>Stage pratique</u> : de mise en situation comme DT assistant sur une course avec un DT formateur.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant qui validera le brevet.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| <p><b>DUREE DE VALIDITE</b></p>                  | <p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans. <b>La durée de validité du brevet passe à 3 ans pour toute formation ou recyclage effectué à compter de la saison 2014/2015 (2015).</b></p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>   |
| <p><b>RECYCLAGE</b></p>                          | <p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p>  |

## IX) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI DE FOND**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>INTITULE</b>    | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONALSKI DE FOND</b> |
| <b>ABREVIATION</b> | <b><i>DTI (Fond)</i></b>                          |

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.



## X) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION BIATHLON**

| INTITULE                 | <b>JUGE DE COMPETITION BIATHLON</b><br><i>JC (Biathlon)</i>  |
|--------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Biathlon (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Chef du Pas de Tir, Chef des Pistes, Chef du stade, Chef du contrôle du Matériel, Juge à l'arrivée, Contrôleur à l'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter, Chef du contrôle, Contrôleur).   |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.  |
| <b>ORGANISATION</b>      | NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de JC Biathlon puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels.  |
| <b>FORMATION</b>         | <p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral).<br/>Remise du Livret de Formation<br/><u>Durée</u> : 4h00</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u>:.<br/>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.<br/><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | <p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | <p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>   |

## XI) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS BIATHLON**

| INTITULE                 | <b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION BIATHLON<br/>DTF (Biathlon)</b>  |
|--------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Assurer, à la demande du BTN, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.  |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br><br>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.<br><br>(Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, du règlement IBU et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.)  |
| <b>ORGANISATION</b>      | NATIONALE. Le Responsable national met en place tous les deux ans (années paires) un séminaire (formation et/ou recyclage) de DT FFS Biathlon. Les dates de ce séminaire sont communiquées aux Comités de Ski.   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels.  |
| <b>FORMATION</b>         | La formation est programmée sur 1 à 2 ans.<br><u>1<sup>ère</sup> étape</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité et son règlement (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) d'études de cas relatifs aux applications du RIS (règlement IBU). Visa du Livret de Formation, durée : 4h00<br><u>2<sup>ème</sup> étape</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme Assistant DT sur une course nationale avec un DT formateur comme DT assistant qui validera le brevet.<br><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant. |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans.<br><br>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.   |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages. (voir Organisation)<br><br>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.   |

## XII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL BIATHLON**

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>INTITULE</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL BIATHLON</b><br><i>DTI (Biathlon)</i> |
|-----------------|--|

Contacter le responsable français des Délégué Technique IBU par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.

*Les personnes âgées entre 28 et 55 ans peuvent faire acte de candidature pour la qualification de Délégué Technique International.*

*L'âge limite pour exercer en tant que Délégué Technique International est de 65 ans.*

### XIII) FORMATION DE **JUGE INTERNATIONAL DE BIATHLON**

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>INTITULE</b> | <b>JUGE INTERNATIONAL DE BIATHLON</b><br><i>JI (Biathlon)</i> |
|-----------------|---|

Contactez le responsable français des Juges Internationaux IBU par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional.

*Les personnes âgées entre 22 et 57 ans peuvent faire acte de candidature pour la qualification de Juge International.*

*L'âge limite pour exercer en tant que Juge International est de 65 ans.*

## XIV) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS ROLLERSKI**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION ROLLERSKI<br/><i>DTF (Roller Ski)</i></b>   |
| <b>PREROGATIVES</b>             | Veiller, à la demande du BTN ou des BTR, au respect des règles et des instructions lors des épreuves de niveau régional et national.  |
| <b>PREREQUIS</b>                | <p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition de ski de fond depuis 2 ans.</p> <p>(Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, et également avoir des notions de chronométrage et de gestion informatique des courses.)</p>  |
| <b>ORGANISATION</b>             | Régionale basée sur la formation des DT ski de fond. L'accent sera mis sur les problèmes de sécurité liés à l'utilisation du domaine public et à l'utilisation d'un matériel spécifique.  |
| <b>ENCADREMENT</b>              | Par des formateurs identifiés comme tels.   |
| <b>FORMATION</b>                | <p>La formation est programmée sur 2 ans.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> année</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs. Visa du Livret de Formation, durée : 2h30</p> <p><u>Stage pratique</u> : de mise en situation comme DT assistant sur une course avec un DT formateur.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> année</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        | <p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>   |
| <b>RECYCLAGE</b>                | <p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation simultanément au recyclage des DT Ski de Fond.</p>  |

## XV) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL** **ROLLERSKI**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>INTITULE</b><br><b>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL ROLLERSKI</b><br><i>DTI (Roller Ski)</i> |
|---------------------------------------|---|

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

## XVI) FORMATION DE **JUGE DE SAUT A SKI**

| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>JUGE DE SAUT A SKI<br/>J (Saut et CN)</b>  |
|---------------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>             | Assurer sous la direction du Directeur d'Epreuve pour la fonction de juge aux longueurs ou sous celle du Responsable formation régionale, le jugement de style des épreuves de saut de niveau régional.                                     |
| <b>PREREQUIS</b>                | Etre licencié dans un club FFS.<br>Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves de Saut ainsi que des notions de notations de style.                                |
| <b>ORGANISATION</b>             | Le brevet de Juge est obtenu au cours de stages – examens organisés à l'initiative du responsable formation dans les comités de ski.  |
| <b>ENCADREMENT</b>              | Délégués responsable de la formation régionale.   |
| <b>FORMATION</b>                | Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 1 jour.<br>Le visuel de formation de Juge de longueur et de style selon le livret RIS Livre III règles communes Saut à Ski.<br>(Le Tronc Commun Fédéral est présenté à cette occasion) |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        | Le brevet d'un Juge non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.  |
| <b>RECYCLAGE</b>                | Le Bureau Technique Régional mettra à la disposition des Juges le RIS Livre III règles communes Saut à Ski, document de référence et de formation continue.   |

## XVII) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION SAUT**

| INTITULE<br>ABREVIATION  | JUGE DE COMPETITION SAUT<br><i>JC (Saut)</i>  |
|--------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de ski de saut et combiné nordique (Directeur d'Epreuve, Secrétaire de compétition, Juge de style, Juge à l'arrivée, Starter, Chef du contrôle, Chef du stade).   |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br><br>Etre présenté par le Président de la Commission Saut de son Comité et être déjà titulaire  |
| <b>ORGANISATION</b>      | NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de JC Saut & Combiné Nordique puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation.   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels, soit toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.  |
| <b>FORMATION</b>         | - 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral).<br>Remise du Carnet d'identité d'Officiel National Saut<br><u>Durée</u> : 1 journée<br><br>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> :<br>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.<br><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant. |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.<br><br>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Le BTN Saut a la charge du déclenchement des recyclages.<br><br>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.<br><br>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.   |



## XVIII) FORMATION DE **DIRECTEUR D'EPREUVE SAUT**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>DIRECTEUR D'EPREUVE SAUT &amp; COMBINÉ NORDIQUE<br/><i>DE (Saut &amp; CN)</i></b>   |
| <b>PREROGATIVES</b>             | Tenue du poste de responsable du Comité d'Organisation et du déroulement des épreuves de ski de saut et de ski de fond pour le combiné nordique.   |
| <b>PREREQUIS</b>                | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br><br>Etre présenté par le Président, Commission Saut de son Comité.  |
| <b>ORGANISATION</b>             | NATIONALE. Le Bureau Technique Régional recense auprès des clubs les candidats à la formation de Directeur d'Epreuve Saut & Combiné Nordique puis les communiquera au responsable national qui proposera des dates de sessions de formation. |
| <b>ENCADREMENT</b>              | Par des formateurs identifiés comme tels, soit toute personne – professionnel ou non - pouvant apporter une compétence reconnue.   |
| <b>FORMATION</b>                | Lors de stages-examens sur le terrain d'une durée de 1 jour.<br>Le visuel de formation de Juge de longueur et de style selon le livret RIS Livre III règles communes Saut à Ski.<br>(Le Tronc Commun Fédéral est présenté à cette occasion)  |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        | Le brevet d'un Directeur d'Epreuve non licencié depuis plus de 3 ans ne sera plus valide.  |
| <b>RECYCLAGE</b>                | Le Bureau Technique Régional mettra à la disposition des Juges le RIS Livre III règles communes Saut à Ski, document de référence et de formation continue.  |

## XIX) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SAUT**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SAUT<br/>DTF (Saut &amp; CN)</b>  |
| <b>PREROGATIVES</b>             | Assurer, à la demande des responsables régionaux ou nationaux, les missions prévues par le RIS (Règlement International du Ski) lors d'épreuves de niveau régional et national.   |
| <b>PREREQUIS</b>                | <p>Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Etre présenté par le Président de la commission saut de son Comité.</p> <p><b>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans.</b></p> <p>(Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves, du règlement RIS et FFS et avoir des notions de jugement et de gestion informatique des courses.)</p>  |
| <b>ORGANISATION</b>             | NATIONALE. Le Responsable national met en place tous les deux ans un séminaire (formation et/ou recyclage) de DT FFS Saut et CN. Les dates de ce séminaire sont communiquées aux Comités de Ski.  |
| <b>ENCADREMENT</b>              | Par des formateurs identifiés comme tels.   |
| <b>FORMATION</b>                | <p>La formation est programmée sur une journée et validée après le stage pratique.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> étape</u> → projection en salle d'un visuel sur l'activité et son règlement (y compris Tronc Commun Fédéral), approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) d'études de cas relatifs aux applications du RIS.</p> <p>Visa du Carnet d'identité d'officiel national Saut</p> <p><u>2<sup>ème</sup> étape</u> → <u>Stage pratique</u> de mise en situation comme Assistant DT sur une course nationale avec un DT formateur qui validera le brevet.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant, au maximum dans un délai d'un an.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        | <p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>   |
| <b>RECYCLAGE</b>                | <p>Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages. (voir Organisation)</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p>   |

## XX) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SAUT**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>INTITULE</b>    | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SAUT</b> |
| <b>ABREVIATION</b> | <b><i>DTI (Saut)</i></b>                    |

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

## XXI) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION SNOWBOARD**

| INTITULE<br>ABREVIATION  | <b>JUGE DE COMPETITION SNOWBOARD</b><br><i>JC (Snowboard)</i>   |
|--------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Snowboard (Juge de porte, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter).   |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.   |
| <b>ORGANISATION</b>      | Régionale (ou regroupement National)  |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels.   |
| <b>FORMATION</b>         | <p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application.<br/>Remise du Livret de Formation<br/><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u> :<br/>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.<br/><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | <p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>   |
| <b>RECYCLAGE</b>         | <p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>  |

## XXII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS SNOWBOARD**

| <b>INTITULE</b>          | <b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION SNOWBOARD<br/>(DTF SNOWBOARD)</b>  |
|--------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>      | <p>Le DTF est le représentant officiel de la FFS et il siège en qualité de Président du Jury ; il est à proprement parler le responsable d'une compétition de Snowboard.</p> <p>Il fait respecter les règlements et instructions de la FFS en prenant des décisions conformes, avec le soutien du Jury ; il contrôle le déroulement de la manifestation et assiste les organisateurs.</p>  |
| <b>PREREQUIS</b>         | <p>Etre licenciés dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.</p> <p>Avoir son diplôme de Juge de Compétition.</p>   |
| <b>ORGANISATION</b>      | Régionale ou Nationale   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs désignés par les BTR  |
| <b>FORMATION</b>         | <ul style="list-style-type: none"><li>- Stage théorique de présentation de la discipline et mise en œuvre d'une compétition : ½ journée en salle – organisation et réglementation</li><li>- Stage pratique de mise en œuvre d'une compétition : 1 journée sur le terrain – préparation de la piste et sécurité</li><li>- Stage en situation sur une compétition régionale ou nationale supervisé par un DTF formateur : 1 journée sur le terrain</li></ul> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | <p>Le DTF ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage).</p> <p>Durée de validité : 2 ans</p>  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Stage de formation annuel de mise à jour, une fois tous les deux ans.  |

## XXIII) FORMATION DE **JUGE SNOWBOARD**

(Document en cours de réalisation)

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>JUGE SNOWBOARD<br/><i>J (Snowboard)</i></b> |
| <b>PREROGATIVES</b>             |  |
| <b>PREREQUIS</b>                |  |
| <b>ORGANISATION</b>             |  |
| <b>ENCADREMENT</b>              |  |
| <b>FORMATION</b>                |  |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        |  |
| <b>RECYCLAGE</b>                |  |

## XXIV) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SNOWBOARD**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>INTITULE</b><br><b>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SNOWBOARD</b><br><i>DTI (Snowboard)</i> |
|---------------------------------------|--|

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

## XXV) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION DE SKI FREESTYLE**

| <b>INTITULE</b>          | <b>JUGE DE COMPETITION DE SKI FREESTYLE</b><br><i>JC (Ski Freestyle)</i>   |
|--------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Assurer, les missions concernant l'organisation terrain, des épreuves de Ski Freestyle (Skicross, Half Pipe, Bosses et Slope Style) pour tenir les rôles suivants : Aboyeur, Starter, Chef Contrôleur, Contrôleur de porte, Juge à l'arrivée, Gestionnaire Informatique et Directeur d'Epreuve |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre majeur et licencié dans un club FFS   |
| <b>ORGANISATION</b>      | Nationale  |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels   |
| <b>FORMATION</b>         | Liée à la mission <ul style="list-style-type: none"><li>- Partie théorique la veille ou juste avant la 1<sup>ère</sup> mission</li><li>- Partie pratique et évaluation lors de la mission</li></ul>  |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | 5 ans (en essayant de remplir de 1 à 2 missions par hiver (à minima)   |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Les recyclages se font dans les mêmes conditions que les formations sur chaque mission   |



## XXVI) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE FEDERAL DE SKI FREESTYLE**

| <b>INTITULE</b>          | <b>DELEGUE TECHNIQUE FEDERAL DE SKI FREESTYLE</b><br><i>DTF (Ski Freestyle)</i>   |
|--------------------------|---|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Assurer, à la demande des BTN ou BTR, les missions prévues par le RIS (Règlements Internationaux du Ski) lors d'épreuves de Ski Freestyle de niveau régional ou national  |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre majeur et licencié dans un club FFS  |
| <b>ORGANISATION</b>      | Nationale   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels  |
| <b>FORMATION</b>         | <p>La Formation est programmée sur 2 ans</p> <p>1<sup>ère</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie théorique sur 1 journée en salle (séminaire annuel)</li> <li>- Partie pratique de mise en situation comme DT assistant sur une épreuve avec un DT Formateur</li> </ul> <p>2<sup>e</sup> année</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stage pratique de mise en situation comme DT sur une épreuve avec un DT Formateur</li> </ul> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | <p>2 ans</p> <p>Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage) au minimum tous les 2 ans.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période, le DT sera retiré des listes d'agrément.</p>  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Le BTN a la charge, de mettre en place avec la Commission Ski Freestyle les recyclages annuels  |

## XXVII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL DE SKI FREESTYLE**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>INTITULE</b>          | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL DE SKI FREESTYLE</b><br><br><i>DTI (Ski Freestyle)</i>  |
| <b>PREROGATIVES</b>      | Assurer, à la demande, de la FIS (via le BTN), les missions prévues par le RIS (Règlements Internationaux du Ski) lors d'épreuves de Ski Freestyle de niveau international |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre majeur et licencié dans un club FFS<br><br>Etre titulaire du diplôme de FT Fédéral de Ski Freestyle   |
| <b>ORGANISATION</b>      | Internationale   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels   |
| <b>FORMATION</b>         | Selon les règles FIS   |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | 2 ans<br><br>Voir avec la FIS<br><br>Sans mission ni recyclage durant cette période, le DT sera retiré des listes d'agrément.  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Une participation tous les 2 ans au stage de la FIS  |

## XXVIII) FORMATION DE **JUGE DE SKI FREESTYLE FEDERAL**

| INTITULE                 | <b>JUGE FEDERAL DE SKI FREESTYLE</b><br><i>J (Ski Freestyle)</i>   |
|--------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Assurer, à la demande du Responsable des juges nationaux, les missions inscrites sur les calendriers (nationaux et régionaux) dans les disciplines des Bosses, Half Pipe et Slope Style suivant sa spécialisation . . .  |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre majeur et licencié dans un club FFS<br><br>Etre titulaire d'un diplôme de juge fédéral de niveau C  |
| <b>ORGANISATION</b>      | Nationale  |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels   |
| <b>FORMATION</b>         | <p>La Formation pour le 1<sup>er</sup> niveau : C, est programmée sur 2 ans</p> <p><u>1<sup>ère</sup> année</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie théorique : sur 1 journée en salle (séminaire annuel)</li> <li>- Partie pratique : mise en situation comme assistant sur quelques épreuves de Coupe de France ou Critérium Jeune.</li> </ul> <p><u>2<sup>e</sup> année</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>e</sup> partie théorique : sur 1 journée en salle (séminaire annuel) en avant saison</li> </ul> <p>L'obtention du diplôme de niveau C à l'issue de cette 2<sup>e</sup> journée théorique permet d'œuvrer sur le circuit dès l'hiver suivant en tant que Juge C</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | 2 ans  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Organisation d'un séminaire formation/recyclage tous les ans   |

## XXVIX) FORMATION DE **JUGE DE SKI FREESTYLE INTERNATIONAL**

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>INTITULE</b>          | <b>JUGE DE SKI FREESTYLE INTERNATIONAL</b><br><i>Jl (Ski Freestyle)</i>   |
| <b>PREROGATIVES</b>      | Assurer, à la demande de la FIS et suivant sa spécialisation (bosses, saut ou newstyle) une présence dans un jury de compétition international.   |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre majeur et licencié dans un club FFS<br>Etre titulaire d'un niveau Juge A ou B FIS  |
| <b>ORGANISATION</b>      | Internationale  |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels  |
| <b>FORMATION</b>         | <p>Suivant les règles FIS :</p> <p>Un juge C peut être proposé à la FIS par sa fédération pour être juge assistant sur des C.E. organisées dans son pays</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'année suivante il peut être proposé en tant que juge également sur des C.E. (dans sa spécialité)</li> <li>- Au printemps suivant, en fonction des compétitions jugées, la fédération propose sa validation au niveau B de la liste Juges Ski Freestyle de la FIS</li> <li>- Si la validation est obtenue lors du congrès, il doit participer à un séminaire international validé par la FIS</li> <li>- Il peut ensuite postuler à la participation à des jurys de Coupe du Monde et de Coupe d'Europe.</li> <li>- L'accès au niveau A se fait également sur proposition des Fédérations en fonction des compétitions jugées et des participations aux séminaires internationaux</li> </ul> <p>La progression sur les niveaux A et B se fait indépendamment par spécialité : Bosses / Saut / Half Pipe et Slope Style</p> <p>1<sup>er</sup> Ex : un juge international peut très bien avoir un niveau A en Bosses, B en Saut Acrobatique et ne pas juger de Half Pipe et Slope Style</p> <p>2<sup>ème</sup> ex : Un juge peut à l'inverse gravir uniquement les 3 échelons du Half Pipe et Slope Style sans se former sur les bosses et le saut.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | Selon les règles FIS  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Organisation chaque année de plusieurs séminaires internationaux  |

## XXX) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION TELEMARCK**

| INTITULE                 | <b>JUGE DE COMPETITION TELEMARCK</b><br><i>JC (Télémark)</i>   |
|--------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de télémark (contrôleur matériel, Juge de porte, juge au tremplin, Chef des Juges de portes, Arbitre, Directeur d'Epreuve, Juge de départ et d'arrivée, Chronométrateur manuel, Starter).  |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.  |
| <b>ORGANISATION</b>      | Régionale et Nationale (une session réservée au télémark par an)   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs identifiés comme tels.  |
| <b>FORMATION</b>         | <p>- 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi (ou non) d'un Quizz de 30 questions relatives à la connaissance du RIS et à son application.</p> <p>Remise du Livret de Formation</p> <p><u>Durée</u> : 2h30</p> <p>- 2 - <u>Evaluation et certification sur le terrain</u>:</p> <p>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.</p> <p><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | <p>Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.</p> <p>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.</p>  |
| <b>RECYCLAGE</b>         | <p>Les BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.</p> <p>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.</p> <p>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.</p>   |

**XXXI) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION FFS TELEMAR****Formation commune avec le ski alpin.****Les candidats doivent participer à une formation « ski alpin ».**

| <b>INTITULE</b>                                    | <b>DELEGUE DE COMPETITION FFS TELEMAR<br/>DTF (Télémark)</b>   |
|--|--|
| <b>PREROGATIVES</b>                                | Assurer, à la demande des BTN, les missions prévues par le RIS (Règlement Internationaux du Ski) lors d'épreuves de niveau National et Régional.   |
| <b>PREREQUIS</b>                                   | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition Alpin et du diplôme de DT Alpin.<br>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)  |
| <b>ORGANISATION</b>                                | Nationale  |
| <b>ENCADREMENT</b>                                 | Par des formateurs identifiés comme tels.  |
| <b>FORMATION<br/>commune avec le Ski<br/>Alpin</b> | - 1 <u>En salle</u> → projection d'un visuel sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation) suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications du RIS.<br>Visa du Livret de Formation<br><u>Durée</u> : 2h30<br>- 2 – <u>Stage pratique</u> : → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur..<br><u>Durée</u> : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.<br><b>Le BTN Telemark, à la demande du candidat, validera son brevet à l'issu de la formation « DT Alpin ».</b> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>                           | Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 3 ans.<br>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément.   |
| <b>RECYCLAGE</b>                                   | Le BTN a la charge du déclenchement des recyclages.<br>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.<br>(La participation des DT FFS aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de recyclage fédéral.)   |

## XXXII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL TELEMAR**

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>INTITULE</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL TELEMAR</b><br><i>DTI (Télémark)</i> |
|-----------------|---|

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

### XXXIII) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION SKI DE VITESSE**

| INTITULE<br>ABREVIATION  | <b>JUGE DE COMPETITION SKI DE VITESSE</b><br><i>JC (Ski de Vitesse)</i>  |
|--------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>      | Tenue des postes liés à l'organisation et au déroulement des épreuves de Ski de Vitesse (Juge de départ et d'arrivée, Juge Chef de Piste, Arbitre, Arbitre Assistant, Directeur d'Epreuve, Chronométrateur manuel, Starter).   |
| <b>PREREQUIS</b>         | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet. Avoir un bon niveau de ski   |
| <b>ORGANISATION</b>      | <b>Régionale</b>   |
| <b>ENCADREMENT</b>       | Par des formateurs désignés comme tels.  |
| <b>FORMATION</b>         | <p>- 1 En salle → projection d'un visuel (PowerPoint) sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), suivi d'un Quizz de 21 questions relatives à la connaissance du RIS et des règlements Jeunes et Adulte et leurs applications. Remise du Livret de Formation<br/>Durée : 2h30</p> <p>- 2 - Evaluation et certification sur le terrain:<br/>Tenue (sans notation) de postes variés en situation de course sous le contrôle et les conseils d'un formateur désigné (DT...) qui annotera le Livret de Formation.<br/>Durée : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant.</p> |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b> | Le Juge ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 5 ans ou à une formation initiale d'un niveau supérieur.<br>Sans mission ni recyclage durant cette période le Juge sera retiré des listes d'agrément.   |
| <b>RECYCLAGE</b>         | Les recyclages seront réalisés par le représentant de la discipline nommé par le BTN.<br>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera, si le besoin s'en fait sentir, réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.<br>A défaut un contrôle de connaissances sur le terrain sera suffisant.   |



## XXXIV) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION** **FFS SKI DE VITESSE**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION SKI DE VITESSE</b><br><i>DTF (Ski de Vitesse)</i>   |
| <b>PREROGATIVES</b>             | Assurer, à la demande des BTN ou du représentant au BTR, les missions prévues par le RIS (Règlements FIS, Jeunes et Adultes) lors d'épreuves de niveau régional et national.  |
| <b>PREREQUIS</b>                | Etre licencié dans un club FFS. Etre âgé de 18 ans à la date de validation du Brevet.<br>Etre titulaire du Brevet de Juge de Compétition depuis 2 ans et avoir officié comme tel.<br>Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves ainsi que des notions de traçage, de chronométrage et de gestion informatique des courses)   |
| <b>ORGANISATION</b>             | <b>Nationale</b>  |
| <b>ENCADREMENT</b>              | Par des formateurs identifiés comme tels.   |
| <b>FORMATION</b>                | - <b>1</b> En salle → projection d'un visuel (PowerPoint) sur l'activité (y compris Tronc Commun Fédéral), lecture de bandes de chronométrage, approche de la gestion informatique (inscriptions, résultats, pénalité et homologation), suivi d'un Quizz ou d'études de cas relatifs aux applications des règlements (FIS, Adultes et Jeunes)<br>Visa du Livret de Formation<br>Durée : 2h30<br><br>- <b>2</b> – Stage 1 pratique: → comme DT assistant sur une course avec un DT formateur.<br><br>- <b>3</b> – Stage 2 pratique: → comme DT sur une course avec un DT formateur comme DT assistant.<br>Durée : ces missions probatoires sont faites au gré des disponibilités du postulant. |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        | Le DT ne pourra continuer à exercer ses fonctions que s'il se soumet à une formation continue obligatoire (recyclage), au minimum tous les 2 ans.<br>Sans mission ni recyclage durant cette période le DT sera retiré des listes d'agrément   |
| <b>RECYCLAGE</b>                | Les représentants au BTR ont la charge du déclenchement des recyclages.<br>Selon les périodicités définies, le maintien des connaissances sera réalisé dans les mêmes conditions que la phase 1 de la formation.<br>La participation aux séances de recyclage des DT FIS tient lieu de Recyclage  |

**XXXV) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL  
SKI DE VITESSE**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>INTITULE</b><br><b>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI DE VITESSE</b><br><i>DTI (Ski de Vitesse)</i> |
|---------------------------------------|--|

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

## XXXVI) FORMATION DE **JUGE DE COMPETITION SKI SUR HERBE**

(Document en cours de réalisation)

| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>JUGE DE COMPETITION SKI SUR HERBE<br/><i>JC (Ski/Herbe)</i></b> |
|---------------------------------|--|
| <b>PREROGATIVES</b>             |  |
| <b>PREREQUIS</b>                |  |
| <b>ORGANISATION</b>             |  |
| <b>ENCADREMENT</b>              |  |
| <b>FORMATION</b>                |  |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        |  |
| <b>RECYCLAGE</b>                |  |

## XXXVII) FORMATION DE **DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION** **FFS SKI SUR HERBE**

(Document en cours de réalisation)

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE DE COMPETITION SKI SUR HERBE</b><br><i>DTF (Ski/Herbe)</i> |
| <b>PREROGATIVES</b>             |   |
| <b>PREREQUIS</b>                |   |
| <b>ORGANISATION</b>             |   |
| <b>ENCADREMENT</b>              |   |
| <b>FORMATION</b>                |   |
| <b>DUREE DE VALIDITE</b>        |   |
| <b>RECYCLAGE</b>                |   |

**XXXVIII) FORMATION DE DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL  
SKI SUR HERBE**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>INTITULE<br/>ABREVIATION</b> | <b>DELEGUE TECHNIQUE INTERNATIONAL SKI SUR HERBE<br/><i>DTI (Ski/Herbe)</i></b> |
|---------------------------------|---|

Contactez le responsable français des Délégués Techniques FIS par l'intermédiaire du Bureau Technique Régional

## Livret de Formation des Officiels

FEDERATION FRANCAISE DE SKI

Les fonctions (1)

|                                |   |                                     |
|--------------------------------|---|-------------------------------------|
| 1<br>Juge de départ            | 2<br>Juge d'arrivée                                       | 3<br>Juge de portes                 |
| 4<br>Juge (à notation)         | 5<br>Chef des Juges de portes                             | 6<br>Chef de pas de tir             |
| 7<br>Starter                   | 8<br>Arbitre  | 9<br>Directeur d'épreuve            |
| 10<br>Chronométrateur (manuel) | 11<br>Stage 1<br>Délégué Technique                        | 12<br>Stage 2<br>Délégué Technique. |
| RECYCLAGE                      |   |                                     |
| 13<br>Chronométrateur          | 14<br>Délégué Technique                                   | 15<br>Juge (à notation)             |
| FORMATIONS SPECIFIQUES         |   |                                     |
| 16                             | Visuel de Juge ou DT de l'activité y compris Tronc Commun |                                     |
| 17                             |   |                                     |
| 18                             |   |                                     |

**IMPORTANT**  
La validation des Brevets et l'inscription sur les listes Fédérales, ne seront faites qu'à l'issue du parcours de formation

Les détails de recyclage sont de :

- ✓ 5 ans pour les :
  - Juges de Compétition
  - Chronométrateurs
- ✓ 3 ans pour des DTF FFS Alpin et Fond
- ✓ 2 ans pour les :
  - Délégués Techniques FFS des autres activités
  - Juges (à notation)

La licence FFS en cours de validité est obligatoire.



FEDERATION FRANCAISE DE SKI  
Commission Règles et Contrôles

### Livret de Formation (Carnet de fonctions)

Nom : .....

Prénom : .....

Club : .....

N° de licence : .....

Comité Régional : .....

Cocher la case ou les cases concernées :

Alpin  Biathlon  Fond  Fond Été  Saut et CN

Ski Freestyle  Ski sur Herbe  Ski de Vitesse

Snowboard  Telemark  Chronométrateur

Jeune Juge

Livret remis le :

*Le Brevet d'officiel, une fois la formation terminée sera mentionné sur la licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant.*

FFS - BP 2451 - 74011 ANNECY CEDEX  
www.ffi.fr - contact@ffi.fr

### INFORMATIONS RELATIVES A L'UTILISATION DU LIVRET DE FORMATION

Les Livrets de Formation, ne sont remis qu'aux seuls licenciés FFS, et sont prévus pour recevoir uniquement les mentions relatives à la formation suivantes :

➤ **Les Fonctions** : il s'agit de la tenue des postes préalables à la nomination JC, DTF, Chrono etc...

➤ **Les Recyclages** : il s'agit des séances de formation continue réalisées en salle ou sur le terrain, permettant de proroger la validité des brevets.

➤ **Les Formations Spécifiques** : outre les modules complémentaires (Chrono Nordique), y seront mentionnés les modules d'entrée des différentes formations.

## Carnet de Stage du Chronométrateur

FEDERATION FRANCAISE DE SKI

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

COMMISSION DES REGLES ET CONTROLES

**FORMATION DE CHRONOMETREUR**

**CARNET DE STAGE**

NOM : ..... PRENOM : .....

TELEPHONE : ..... MAIL : .....

CLUB ou ESF : .....

NUMERO DE LICENCE : .....

ANNEE DE NAISSANCE : 19.....

MATERIEL UTILISE : ..... |

LOGICIEL UTILISE : .....

Carnet de stage remis le :

(Écrire en majuscules)

## Carnet d'Identité d'Officiel Saut

**CARNET D'IDENTITE**

**D'OFFICIEL NATIONAL**

**SAUT**

## Insigne : Juge de Compétition



## Insigne : Délégué Technique FFS

